Times Mes Avoi Argent 16°. Pension de l'instituteur ou maître Par lEtal au Chatau De Romaismotier. In Sac 1 24 Au Chalan Hichallens. ... Sac - +2 La Commune donne Six Chards de Maison (a) estrair 16 d'école? A. En argent, bled, vin, ou bois? Les parliculiers donnent les Geochs as la Moisson dont le produit est de Jacobs 20 de Carterons Messel B. De quelle fource dérive-t-elle ? com-Le lier de la Cense provenant de labergement du bien de Cure à Panthéréar a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis? b. Ou des sommes assignées & payées Il ny en a point à l'école? d. Caisses communales? La Commune donne en y Comprenant 12
quelle donne pour sonne les Prières le Sendredi

e. Biens d'église? Point Biens d'egine.

De l'argent payé par les pères de H ny en as pount famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds? Il n'y en as pount que ceux déjas indiqué dont l'esplaie ici par transport. Sardino a Chensier - 24

b. Ou d'autres capitaux quelconques? Il ny en as point

Champs - 10

Argent 104/139.

Gromens Sac 1

Missel Jaco 3 & 6 Carle 1°. Les réponses à ces questions pourront

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préset, celui-ci au Préset National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

are to one grande (hole one fourness in Transliterial Los frances

(a) Le Reglement de la Pension porte que si le Régent à Besoin de plus se bois pour son usage particulier, il en pourra Couper & Charier à ses frais là ou les Communiers en Couperout; Mais ce benéfice na été jusqu'à présent perçu que tiès imparfaitement

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. I om de l'endroit où est située l'école?
 - a. Est ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
 - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
 - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
 - d. District
 - e. Canton
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.
 - (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troissème quatre maisons.)
- Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école.
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

232 / 19 No 19

Ze' soullow solock sob desembles jul.

amon and a

Leurs distances réchroom

r Jugnens — Maz.

a Deur Villages

6. deur Comunes,

de Domartin, Jugnensest lannere L'hacune de ces Comunes à son Agent, d. toules deux du district d'Echallens e, du Leman

2. dans les deux Villages, la maison d'École est au Centre, segnelle all such

9". Darte de l'école chaque jour?

to?. Les enten font-ils dabibuts on claffics?

III.

M. Lillinger

a. Qui a écobil jusques let le Régent?

. D'où elbil?

mon no2 .

(2)

- Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?
 - a. Leurs noms.
 - b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?
- 7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?
- 9°. Durée de l'école chaque jour?
- 10°. Les enfans font ils distribués ou classés?

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.
- a. Qui a établi jusques ici le Régent?
 & de quelle manière?
- b. D'où est-il?
- c. Son nom

Poliet le grand, l'olies pitlet, Dommartin, Veyres & l'ofsens, Trey. Dillord le Clerri.

6, Chacun distant l'un de lantre d'ensiron

11.

5 Lecture latéchismes. Escaumes, Écriture Musique aritmétique, ortographe. 6° Toute l'annie dans les deux Villages,

7º Testament. Esaumer Catechismes,

9. A Jugnens deux heures arant Midi Deux heures après Midi, - à Mar deux heures seulement entre les deux Ecoles i sugnens -

111)

nomination que lin présentoit les

6. Depuis le comencement de ferrier ces deux Comunes nont point de Règer (3)

- d. Son åge.
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit fa vocation précédente?
- b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?
 - a. En hiver, foit garçons ou filles.
 b. En été,

West Value Value

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.
 - a. Posséde-t-elle de pareils fonds?
 - b. Quelle en est la valeur?
 - c. Source des revenus.
 - d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?
- 15°. Bâtiment de l'école.
 - a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
 - b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
 - c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peutêtre sa maison, & à quel prix?
 - d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

12° Ensiron une quarantaine. Dans chaeun des Villages
En hyser tous a sidument
En été pas autant.

en afies bon état à sugnens quoique vieillie, ou il ny a quiene Chambre, L'une luisine à lusage du Regent

d. Les Comunes a qui les maisons apartiennent,

13. A Maxil ny a qu'une mauraites petite Chambre sur le Tour de la Comune, qui na de Chaleur que celle du Four.

Il berwit de la Comune de Lugnens La 10 de celle de Mar 37. En graine de Jugnens Jeire quarte (4) 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? rope de Seigle, a nas seulement A. En argent, bled, vin, ou bois? doure, plus de Jugnens deux quarterons de froment, & leise quarterons de leigle du gouverneme B. De quelle source dérive-t-elle ? complus pour fardin, Chenetica afonage - meron la demata Hantago, environ la femature a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis? 6. Ou des sommes assignées & payées B. De ces 40 2, les Enfans de Sugnens en payent Vingt quatre; à l'école? . Fondations? Quand aux deux quarter ons de froments ils dérivent dun droit, apellé droit de Porterie, soit gardes à faire au Chaleau d. Caisses communales? e. Biens d'église? De l'argent payé par les pères de To Domartin, & Tont la comune sest famille & placé avec profit? en rachete il y a environ un siecle g. De biens - fonds? à l'exception d'une bule famille, qui a Continue a payé ces deux quarteron b. Ou d'autres capitaux quelconques? de froment qui des lors farent aplique Remarques. à la paye du Regent . 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre. Nous loussignés déclarons en 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des l'absence d'un Pregent avoir copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, répondu aux questions à defous celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & Conformement à la Verile sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles. 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Villards Thiercelin QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'é- fellars Parcelis

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement

dite? ou à quelle Commune appar-

uno projero Communo

ç. De quelle Paroisse? de quelle Agence

Do la Paroisio de Lency Agence de billar fiercelis

d. District

ressort-il?

du Lomen Scherchens font en salage ?

Eloignement des maisons apparte-

nantes au ressort de chaque école. Il ny a de Maison de hor du Village qu'un Moulin éloigne de mantes au ressort de chaque école. Il ny a de Maison de hor du Village qu'un Moulin éloigne de moi lient de déterminé par quarts d'heu-

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maifons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

10°. Les enfins font-ils dillebnis en

Noms des villages, des hameaux, Villeure Rencelin ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école.

u Chalette Commune & un Moutio

cun du lieu de l'école, &c.

a. On indiquera l'éloignement de cha. Le billage tout en ligne avec la Maison de l'écôle tout 8 un Moulin un Car Shows

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Dans lo Villago environt de Sinquantes au Moulin un, au Chalet il ny en na point a présent